



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250255-20191114-00058600-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 38 - SEM Micropolis - Rapport annuel des administrateurs 2018

Délibération n° 2019/005860

SEM Micropolis

Rapport annuel des administrateurs 2018

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/11/2019	Favorable unanime

L'article L.1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration de la SEM Micropolis sont MM. CURIE, FOUSSERET, MORTON et Mme WERTHE.

Le Président de la SEM Micropolis est M. FOUSSERET, Maire de Besançon

Une fiche d'identité de la société et une synthèse des comptes annuels 2018 sont jointes en annexe.

I. Synthèse de l'activité

A/ Activité

La SEM Micropolis gère et exploite le Parc des Expositions et des Congrès de la Ville de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis, via une délégation de service public, qui a été renouvelée pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2028. A ce titre, la SEM Micropolis va engager des travaux importants en particulier sur le Palais des Congrès (2019), et sur les mises aux normes d'accessibilité.

L'activité de la SEM s'articule autour des pôles « Evènementiel » (salons, manifestations diverses), « Spectacles » et « Restauration ». Les salons, foires et spectacles sont proposés au public par des tiers organisateurs ou par la SEM Micropolis elle-même.

La Foire Comtoise reste l'évènement-phare de l'année, organisé par la SEM Micropolis. L'édition 2018, qui recevait la Colombie, a accueilli 135 300 visiteurs. Les commerçants et exposants sont repartis dans l'ensemble satisfaits. Afin d'encourager les visiteurs, la Foire était en accès gratuit le lundi 7 mai de 10 h à 17 h puis en nocturne, ce qui a eu un réel impact sur la fréquentation.

Le salon du Cheval et le salon du Chocolat, créés par la SEM en 2017, ont été reconduits en 2018. Succès confirmé et équilibre atteint pour le salon du Cheval, mais moindre pour le salon du Chocolat. La SEM Micropolis organise une quinzaine de salons et accueille environ 25 manifestations chaque année : salon de l'Habitat, salon des Antiquaires, Brocante de Noël, Talents et saveurs, Lunapark, Rétropolis, Carrefour des Collectivités locales, Studyrama, etc. Ces événements ont enregistré un nombre de visiteurs satisfaisant. L'année 2018 accueillait également le salon Micronora (organisé une année sur deux).

Les tarifs de locations d'espaces et de billetterie des différents salons organisés par Micropolis sont restés inchangés en 2018.

L'année 2018 marque l'ouverture au public du restaurant « Boulevard Ouest ». Le démarrage de l'activité est correct, mais l'équilibre n'est pas atteint du fait des investissements importants nécessaires à l'ouverture du lieu.

L'activité spectacle reste faible (22 spectacles en 2018) avec 41 850 spectateurs (hors Foire Comtoise).

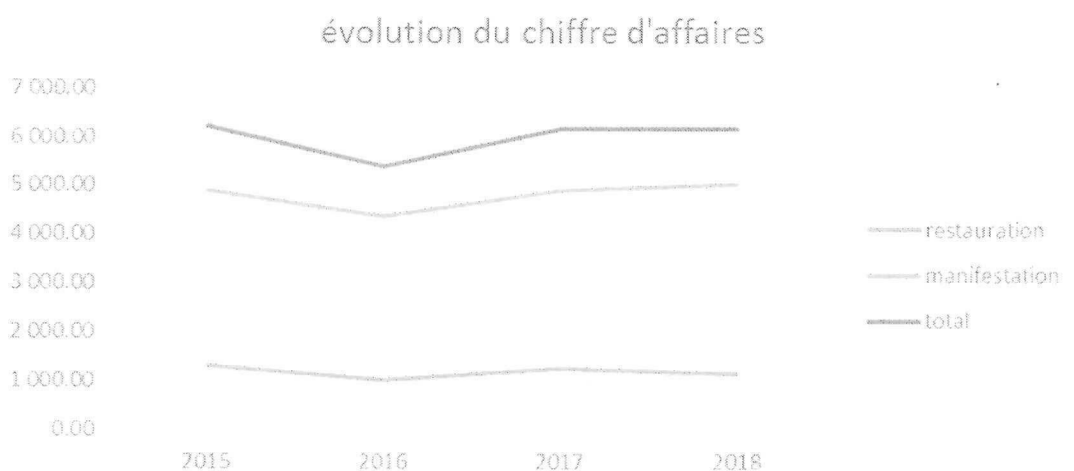
L'activité location de salle et l'activité restauration avaient retrouvé un bon niveau d'activité en 2017 qui s'est poursuivi en 2018.

B/ Moyens humains

La SEM Micropolis emploie 40 salariés permanents, répartis entre services techniques, services de restauration, service foire et salons, et services accueil/administration. Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents. Les effectifs ont légèrement augmenté avec l'ouverture du Restaurant « Boulevard Ouest » et les besoins des services Techniques et de Sécurité.

C/ Chiffre d'affaires

Pour la deuxième année consécutive, le chiffre d'affaires dépasse les 6 M€ : il s'établit à 6 168 K€ en 2018. C'est une excellente année pour Micropolis. L'activité Foire et Salons représente 3 097 K€ de chiffre d'affaires. L'évolution par secteur est la suivante :



II. Vie de la société

A/ L'actionnariat - les statuts

Il n'y a pas eu d'évolution dans la composition du capital de la SEM Micropolis en 2018, ni de changements dans la gouvernance.

B/ Les filiales

La SEM Micropolis ne détient pas de participation financière dans des filiales.

C/ Instances décisionnaires

En 2018, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois, l'assemblée générale une fois pour arrêter les comptes annuels.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas de jetons de présence.

D/ Dividendes mis en paiement

La société ne distribue pas de dividendes.

III. Situation financière

A/ Etats financiers

Le total du bilan s'élève à 14 840 K€.

Le résultat net 2018 est un bénéfice de 93 796 €.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2018 sans réserves.

La situation financière de la SEM Micropolis est saine et les ratios financiers sont satisfaisants.

B/ Bilan

Le niveau des fonds propres de la société (2 139 K€) est satisfaisant. Ils se renforcent par les excédents annuels réalisés. La société est peu endettée (154 K€ au 31/12/2018). Elle dispose également d'un important niveau de trésorerie au 31/12, destiné à couvrir les frais de fonctionnement de début d'année suivante, période pendant laquelle il y a traditionnellement peu de recettes.

Le bilan intègre à l'actif et au passif la valeur de biens (immeubles et meubles) mis à disposition de la SEM Micropolis dans le cadre du contrat de délégation de service public. Ce montant s'élève à 10 211 K€ pour 2018.

C/ Résultat

En K€	2016	2017	2018
Exploitation	142	169	97
Financier	13	12	7
Exceptionnel	- 11	4	0
IS et intéressement	- 48	- 83	- 11
Résultat net	95	102	94

Le total des produits s'élève à 6 432 K€, le total des charges à 6 338 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 94 K€. Ces volumes sont similaires à ceux de 2017, alors que l'année 2018 intègre Micronora. En effet, l'activité restauration-traiteur n'a pas bien fonctionné et a généré du déficit en 2018. L'ouverture en septembre 2018 du Restaurant « Boulevard Ouest » doit contribuer à équilibrer les charges fixes de ce secteur.

Le résultat d'exploitation, issu directement de l'activité, s'élève à 97 K€ : le volume de chiffre d'affaires réalisé permet à la société d'absorber ses frais de fonctionnement. Le résultat financier et le résultat exceptionnel sont peu significatifs.

La masse salariale reste le principal poste de charges, avec 2 217 K€ auxquels s'ajoutent 809 K€ de recours aux personnels intérimaires et intermittents, soit un total de 3 026 K€. Elle est en hausse de 6 % par rapport à 2017, en lien avec la hausse des effectifs.

Les principaux autres postes de charges sont l'entretien et la réparation (487 K€), les frais de montage/démontage (159 K€), de location (276 K€), les frais de nettoyage du site (268 K€), les fluides (224 K€).

Les charges intègrent également la redevance au Syndicat Mixte dans le cadre du contrat de délégation de service public (130 K€ en 2018).

D/ Contrôles mis en œuvre en 2018

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de la Ville de Besançon participent régulièrement aux instances de la SEM Micropolis.

IV. Liens avec la Ville de Besançon

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon.

La Ville de Besançon a été sollicitée en 2018 pour accorder sa garantie sur un emprunt dans le cadre du démarrage des travaux de rénovation du Palais des Congrès, chantier qui sera un évènement majeur en 2019. Le montant garanti est de 400 K€. Le Conseil Municipal s'est également prononcé en 2018 sur le rapport annuel 2017 des administrateurs de la SEM Micropolis.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne deux conventions liant la Ville et la SEM Micropolis : d'une part, comme pour l'ensemble des actionnaires, l'application d'un abattement sur les tarifs pratiqués, d'autre part, la convention de DSP qui lie la SEM Micropolis avec le Syndicat Mixte Micropolis dont la Ville est également membre.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport annuel 2018 de la SEM Micropolis, présenté par les élus représentant la Ville au conseil d'administration.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Synthèse états financiers au 31/12/2018

ACTIF - unité K€	31/12/2018	PASSIF - unité K€	31/12/2018
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	215	Capital social	100
Immobilisations corporelles	12 028	Réserves	10
Immobilisations financières	32	Report à nouveau	1 936
Total Actif Immobilisé	12 275	Résultat de l'exercice	94
Actif Circulant		Total fonds propres	2 139
Stocks et en-cours	36	Autres fonds propres	11 547
Clients et comptes rattachés	216	Total provisions	96
Autres créances d'exploitation	374	Dettes	
Total Actif Circulant	626	Emprunts	155
Disponibilités		Fournisseurs d'exploitation	363
Trésorerie	1 938	Dettes fiscales et sociales	430
TOTAL Liquidités	1 938	Autres dettes	110
TOTAL Actif net	14 840	Total des dettes	1 057
		TOTAL Passif	14 840

RESULTAT - unité K€	31/12/2018
Produits d'exploitation	
chiffre d'affaires	6 168
autres produits	1
reprises amort et prov°	206
total produits d'exploitation	6 375
Charges d'exploitation	
achats	405
prestations externes	3 262
impôts et taxes	111
masse salariale	2 217
dot° amort et prov°	128
autres charges	153
total charges d'exploitation	6 275
Résultat d'exploitation	100
produits financiers	7
charges financières	0
Résultat financier	7
produits exceptionnels	0
charges exceptionnelles	0
Résultat exceptionnel	0
IS et part° salariés	11
RESULTAT NET	97



Fiche signalétique au 31/12/2018

Dénomination sociale : Société d'économie mixte Micropolis

Secteur d'activité : Parc des Expositions et des Congrès

Date de création : 1998 pour une durée de 30 ans.

Siège social : 3 boulevard ouest– BESANCON

Forme juridique : société d'économie mixte

Objet social (extrait des statuts) :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de Parc des Expositions et des Congrès
- la conception, l'organisation, l'animation de manifestations, de foires intéressant l'économie locale, départementale et régionale
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus

Capital social : 100 000 €, soit 1 000 actions d'une valeur unitaire de 100 €.

Répartition du capital social et des sièges détenus au conseil d'administration

La société est composée de 8 actionnaires, le conseil d'administration de 14 administrateurs
La répartition du capital social et des sièges détenus au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Part détenue dans le capital	Valeur en capital	Nombre de sièges au Conseil d'Adm°
Ville Besançon	30%	30 000 €	4
Département Doubs	30%	30 000 €	4
CCI	8%	8 000 €	1
CMA	6%	6 000 €	1
Ch Agriculture	6%	6 000 €	1
CA FC	6.60%	6 600 €	1
CE FC	6.60%	6 600 €	1
Cdt Mutuel	6.80%	6 800 €	1
total	100%	100 000 €	14

Elus représentant la Ville de Besançon : MM CURIE, FOUSSERET, MORTON, Mme WERTHE.

Président au 31/12/2018 : M.FOUSSERET (Maire de la Ville de Besançon)

DGD au 31/12/2018 : M.SIKKINK

Nombre de salariés au 31/12/2018 : 35

Commissaire aux comptes : MAZARS

Expert-comptable : ACTIS

Opérations en cours avec la Ville de Besançon en 2018 :

- La Ville est membre du Syndicat Mixte de Micropolis, qui a confié à la SEM l'exploitation du parc des Expositions et des Congrès de Besançon via une délégation de service public
Durée du contrat : 01/01/2017 – 31/12/2028.

Flux financiers avec la Ville de Besançon en 2018 :

- Paiement de factures (stand, foire, pour un montant global de 3 K€)
- Facturation par la Ville de signalétique : 3 K€

Cumul des engagements sur emprunts garantis par la Ville de Besançon : 400 000 €